



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### Projets de règlements d'urbanisme

---

**Aux personnes et organismes intéressés.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement 222-87-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'ajuster les normes applicables régissant les lieux de contraintes anthropiques en matière de bruit routier;**
- **Règlement 223-10-2022 amendant le Règlement de lotissement 223-2008 afin que le montant des frais de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels devant être cédé en argent soit établi selon les concepts applicables en matière d'expropriation;**
- **Règlement 258-12-2022 amendant le Règlement d'administration 258-2008 afin d'ajuster les normes applicables régissant les lieux de contraintes anthropiques en matière de bruit routier;**

Ces projets concernent l'ensemble du territoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ces projets, le 8 novembre 2022 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 26 octobre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA